

VOS AGENTS ONT
QUELQUE CHOSE
EN PLUS



Être utile est un beau métier

SANTÉ
PRÉVOYANCE
SERVICES

NOUS AVONS BEAUCOUP

À FAIRE ENSEMBLE

Créée et administrée par les agents territoriaux eux-mêmes pour s'entraider mutuellement, la Mutuelle Nationale Territoriale est enracinée au plus près des collectivités.

Professionnelle et solidaire par nature, la MNT a une expertise historique et complète des besoins et de l'environnement de travail des territoriaux, et accompagne ainsi plus de 18 000 collectivités. Elle peut vous aider à agir pour la **protection sociale**, la **santé** et le **bien-être au travail** de vos agents.

Protéger les agents avec des couvertures labellisées et solidaires

Les garanties santé et prévoyance de la MNT sont éligibles à la participation des employeurs territoriaux. Deux tiers des collectivités ont opté pour le dispositif de labellisation en santé, et plus de la moitié en prévoyance⁽¹⁾.

UNE COUVERTURE SANTÉ COMPLÈTE ET DE QUALITÉ

- › Garanties modulables selon les besoins des agents et de leurs familles.
- › Large gamme de services visant à faciliter la vie quotidienne des agents et à les aider à maîtriser leur budget santé.

LE SPÉCIALISTE DE LA PRÉVOYANCE

- › Des couvertures (indemnités journalières, invalidité, perte de retraite) spécifiquement adaptées au statut de la fonction publique territoriale.
- › Des tarifs et une mutualisation optimisés au niveau national.
- › Des tables d'expérience certifiées qui garantissent la pérennité des protections et la maîtrise financière des contrats conclus avec les collectivités.

LE + TERRITORIAL

- › Un ensemble de garanties et de services spécifiques pour accompagner les agents territoriaux tout au long de leur vie professionnelle.

Améliorer la prévention et la santé au travail

La santé de la collectivité passe par celle des agents. La MNT accompagne les responsables de collectivités avec des conseils et des services à forte valeur ajoutée pour :

- › Mettre en œuvre une politique de prévention adaptée, avec des services, des outils et des solutions pédagogiques innovants sur les risques psychosociaux, les addictions, le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de maladies chroniques...
- › Améliorer concrètement la santé au travail des agents.
- › Favoriser un retour au travail durable de l'agent.

Innover en synergie avec les centres de gestion

Grâce à une trentaine de mécénats de compétences conclus entre **la MNT et leur centre de gestion**, **de nombreuses collectivités peuvent tirer parti de la mise en commun des expertises et des services de ces deux acteurs.**

- › **Les responsables territoriaux bénéficient de conseils et d'un accompagnement** pour consolider leur politique santé au travail et prévention, grâce à des programmes et des interventions au plus près de leur collectivité.
- › **Leurs agents territoriaux accèdent à des conseils santé** et à un accompagnement social confidentiel, fiable et adapté.

(1) Source : 2^e bilan national de la participation employeur, enquête GMV Conseil/MNT, juillet 2014.

Pourquoi s'intéresser à la protection sociale de vos agents ?

Agir en matière de protection sociale, c'est permettre à vos agents d'accéder à un besoin vital, mais aussi favoriser la continuité du service public en agissant sur la prévention et la santé au travail.

Un besoin vital en prévoyance

En cas d'absence prolongée pour raisons de santé, les agents exercent leur activité avec une sécurité financière minimale :

- › Le statut stipule en effet – qui le sait ? – qu'en cas de cumul d'arrêts de travail dépassant trois mois sur une année, les agents ne perçoivent plus que la moitié de leur traitement.
- › Cette carence statutaire menace une population très fragile. Elle est d'autant plus exposée au risque de précarité que ses revenus sont généralement modestes : le salaire net moyen des agents de catégorie C à temps complet est d'environ 1 720 euros nets par mois ; 20,4 % d'entre eux travaillent à temps non complet ou partiel⁽¹⁾.

Plus d'un tiers⁽²⁾ des agents n'ont toujours pas de contrat prévoyance les protégeant de la perte de salaire.

Une nécessité en santé

« Face au désengagement progressif de la Sécurité sociale dans les remboursements de santé, il devient de plus en plus urgent et nécessaire pour les agents de bénéficier d'une complémentaire santé comme ceux du secteur privé. »⁽³⁾ Une enquête réalisée au dernier quadrimestre 2016 révèle que le taux de souscription des agents territoriaux à une complémentaire santé recule de 4 points par rapport à la précédente vague d'enquête. 1 agent sur 10 n'a toujours pas souscrit à une complémentaire santé⁽²⁾.

Agir sur l'absentéisme

Le taux d'absentéisme, qui mesure la part des absences pour raison de santé dans le temps de travail, est en augmentation constante depuis 2007 dans les collectivités territoriales. Toutes natures d'arrêts confondues, il progresse de 26 % en 8 ans pour s'établir à 9,3 % en 2015. Alors qu'il croît de façon constante d'environ 2 % par an depuis 2010, il augmente de 6 % entre 2014 et 2015⁽⁴⁾.

Cette dégradation est liée notamment à la forte proportion d'emplois physiques (48,8 % des agents travaillent dans la filière technique⁽¹⁾) et au vieillissement de la population territoriale (46,7 ans d'âge moyen en 2015⁽⁵⁾).

Pour limiter le coût du risque absentéisme et assurer la continuité et la qualité du service public, les collectivités disposent de trois leviers d'action : la santé au travail, la prévention et le retour durable au travail.

(1) Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Direction générale de l'administration et de la fonction publique – Édition 2016.

(2) Source : Sondage IFOP pour la MNT, novembre 2016.

(3) Source : Livre blanc *Demain, la fonction publique territoriale* - Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) – 6 juillet 2016.

(4) Source : Panorama des absences pour raison de santé dans les collectivités territoriales en 2015 – Sofaxis – Novembre 2016.

(5) Source : Recueil statistique 2015 – Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

VOUS AVEZ QUELQUE CHOSE EN PLUS LA MNT AUSSI

1^{re} mutuelle de la fonction publique territoriale

1,1 million de personnes protégées en santé et prévoyance

Accompagne plus de 18 000 collectivités

94 agences

9 000 correspondants mutualistes

1 630 élus par les adhérents pour les représenter bénévolement
au sein de 84 sections locales

Créatrice de l'Observatoire social territorial

À l'initiative du Prix santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale



Créé en janvier 2016 par la MNT et SMACL Assurances, **territoires d'avenir** offre au monde des services publics locaux une expertise territoriale forte pour lui permettre de faire face à tous ses risques.

- Protéger les structures et leurs agents
- Accompagner les décideurs élus et administratifs dans leurs prises de décision
- Innover pour rechercher continuellement de nouvelles solutions afin de répondre aux défis à venir

Début 2017, ce pôle a été consolidé par l'arrivée d'un nouveau membre, la mutuelle Mutest, et la désignation de deux partenaires comme auditeurs, le Crédit social des fonctionnaires (CSF) et la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon). L'élargissement de **territoires d'avenir** signifie un accompagnement plus global des agents et de leurs structures ainsi que la garantie d'une offre complète de services.



Être utile est un beau métier

mnt.fr/collectivités

0 980 980 210
(prix d'un appel local)

